



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AIDE A LA COMPOSITION D'UNE DEMANDE
D'AUTORISATION D'EXERCER LA PROFESSION
DE TRANSPORTEUR PUBLIC ROUTIER**

Ce document a été élaboré dans le but d'aider les entreprises qui souhaitent exercer la profession de transporteur public routier à composer le dossier à l'appui de leur demande d'autorisation. Il ne constitue pas une liste exhaustive, l'administration ayant la faculté de demander, en cours d'instruction, tout justificatif nécessaire à la bonne appréciation des obligations incombant au demandeur.

La demande d'inscription doit être faite en ligne à partir du lien suivant : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/je-demande-une-autorisation-d-exercer-a12566.html>

En cas de demande de complément par l'administration et à défaut de réponse dans le délai imparti, la demande sera classée sans suite ; les demandeurs sont invités à consulter régulièrement l'état de leur demande.

Le délai réglementaire de traitement des demandes d'autorisation d'exercer est de 3 mois, prorogeable d'1 mois si le dossier est incomplet. L'administration cherche néanmoins à traiter les dossiers dans les meilleurs délais. Le délai moyen au moment du dépôt de la demande est consultable sur le site internet de la DREAL PACA.

En application des articles R.3113-3 et R.3211-7, le préfet de région délivre à l'entreprise une autorisation d'exercer la profession lorsqu'elle satisfait aux exigences d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle.

AVERTISSEMENT : est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende le fait de présenter sciemment de faux renseignements à l'occasion d'une enquête relative aux conditions d'inscription aux registres ou à la délivrance de titres administratifs d'exploitation des véhicules (art L.3452-9 du code des transports).

AIDE A LA COMPOSITION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER LA PROFESSION DE TRANSPORTEUR PUBLIC ROUTIER

☐ **INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE**

Pièce(s) à produire

Dans tous les cas	☐ Statuts à jour, datés et signés ☐ Procès-verbal d'assemblée générale désignant le(s) responsable(s) légal(ux)
Entreprise appartenant à un groupe	☐ Organigramme détaillé de l'ensemble des filiales du groupe avec répartition des parts sociales
Entreprise préexistante dont les modifications n'apparaissent pas dans les statuts à jour	☐ Acte de cession des parts sociales/actions visé par les services fiscaux ☐ Procès-verbal d'assemblée générale actant la démission d'un responsable légal et désignant son remplaçant

☐ **EXIGENCE D'ÉTABLISSEMENT**

Pièce(s) à produire

Dans tous les cas	☐ Attestation signée par le représentant légal relative au lieu de conservation des documents administratifs et de contrôle, au lieu abritant les équipements administratifs nécessaires à l'exploitation de l'activité, au lieu abritant les installations techniques appropriées à l'exploitation de l'activité, au parc de véhicules affectés au transport public routier (formulaire disponible sur https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/condition_d_etablissement.pdf)
Entreprise propriétaire	☐ Justificatif de propriété au nom de l'entreprise
Entreprise locataire	☐ Bail commercial
Entreprise hébergée	☐ Convention de mise à disposition de locaux (voir modèle https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/odt/convention_de_mise_a_disposition_de_locaux.odt)
Entreprise domiciliée	☐ Contrat de domiciliation établi dans les conditions des articles L.123-11-2 à L.123-11-8 du code du commerce ☐ Agrément de l'entreprise de domiciliation
Entreprise domiciliée au domicile de son représentant légal propriétaire	☐ Justificatif de propriété des locaux ☐ Autorisation du syndicat des copropriétaires ou du représentant de l'ensemble immobilier le cas échéant ; en cas de refus, courrier de notification au syndicat des copropriétaires ou au représentant de l'ensemble immobilier de l'intention d'installer le siège de l'entreprise pour une durée maximale de 5 ans
Entreprise domiciliée au domicile de son représentant légal locataire	☐ Quittance de loyer du mois échu ☐ Autorisation du bailleur ; en cas de refus, courrier de notification au bailleur de l'intention d'installer le siège de l'entreprise pour la durée du contrat, sans excéder 5 ans
Entreprise domiciliée au domicile de son représentant légal hébergé	☐ Attestation d'hébergement signée par l'hébergeur (formulaire disponible sur https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/AttestationHebergement) ☐ Pièce d'identité de l'hébergeur ☐ Justificatif de jouissance des locaux de l'hébergeur (quittance de loyer ou justificatif de propriété) ☐ Autorisation du bailleur, du syndicat des copropriétaires ou du représentant de l'ensemble immobilier ; en cas de refus, courrier de notification au bailleur, au syndicat des copropriétaires ou au représentant de l'ensemble immobilier de l'intention d'installer le siège de l'entreprise pour une durée maximale de 5 ans

☐ EXIGENCE D'HONORABILITÉ PROFESSIONNELLE

Pièce(s) à produire

Dans tous les cas	☐ Copie d'une pièce d'identité en cours de validité des responsables légaux ☐ Copie d'une pièce d'identité en cours de validité du gestionnaire de transport ☐ N° SIREN de la personne morale responsable légale
Personnes nées à l'étranger	☐ Copie du livret de famille faisant apparaître les nom et prénom(s) des parents des responsables légaux ☐ Copie du livret de famille faisant apparaître les nom et prénom(s) des parents du gestionnaire de transport
Personnes résidant à l'étranger ou établies en France depuis moins de 5 ans	☐ Document équivalent au bulletin n°2 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente de l'État ou des États dans le(s)quel(s) la personne physique concernée réside ou résidait OU à défaut, attestation de moins de 3 mois délivrée par une autorité judiciaire ou administrative compétente de l'État ou des États dans le(s)quel(s) la personne physique concernée résidait habituellement, certifiant que la condition l'honorabilité professionnelle est remplie OU à défaut, déclaration sous serment ou par une déclaration solennelle datant de moins de 3 mois faite par la personne physique concernée devant une autorité judiciaire ou administrative compétente ou, le cas échéant, devant un notaire dans l'État où elle résidait habituellement

☐ EXIGENCE DE CAPACITÉ FINANCIÈRE

Pièce(s) à produire

Entreprise en cours de création ou n'ayant pas encore clôturé leur premier exercice comptable	☐ Certificat de dépôt de fonds auprès d'une banque, de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un notaire, datant de moins de 3 mois dans le cas d'un apport en numéraire, faisant apparaître les apports de chacun de associés/actionnaires ☐ Factures des biens (+ carte grise du/des véhicules) si apport en nature inférieur à 30 000 euros ☐ Rapport du commissaire aux apports si apport en nature supérieur à 30 000 euros ou à la moitié du capital social ☐ Garantie bancaire accordée par un organisme bancaire et d'assurance agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution le cas échéant ☐ Pour les entreprises individuelles : tout élément factuel justifiant de la mobilisation de capitaux à hauteur de la capacité financière exigible (ex : attestation bancaire, extrait de compte...)
Entreprise préexistante	☐ Comptes annuels du dernier exercice comptable ☐ Pour les micro-entreprises n'ayant pas opté pour un régime réel d'imposition (normal ou simplifié) : comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultats
Entreprise préexistante dont les capitaux propres sont insuffisants (voir case 142 ou DL)	☐ Procès-verbal d'assemblée générale décidant de l'augmentation de capital social ☐ Certificat de dépôt de fonds auprès d'une banque, de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un notaire datant de moins de 3 mois dans le cas d'un apport en numéraire ☐ Factures des biens (+ carte grise du/des véhicules) si apport en nature inférieur à 30 000 euros ☐ Rapport du commissaire aux apports si apport en nature supérieur à 30 000 euros ou à la moitié du capital social ☐ Mission d'expertise comptable et arrêté de compte dans le cas d'une augmentation par incorporation du compte courant d'associé

AIDE A LA COMPOSITION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER LA PROFESSION DE TRANSPORTEUR PUBLIC ROUTIER

☐ EXIGENCE DE CAPACITÉ PROFESSIONNELLE (GESTIONNAIRE DE TRANSPORT - GT)

Pièce(s) à produire

Dans tous les cas	☐ Déclaration d'adresses sur les 5 dernières années du gestionnaire de transport ☐ Attestation de capacité professionnelle conforme à l'objet social de l'entreprise et délivrée par un pays de l'Union européenne, accompagnée d'une traduction officielle le cas échéant
GT responsable légal majoritaire (titulaire de plus de 50 % des actions/parts de la société)	☐ Procès-verbal de désignation signé par le(s) responsable(s) légal(aux) accepté par le GT associé listant ses missions (voir les articles R.3113-43 pour le transport de personnes et R.3211-43 pour le transport de marchandises) et <u>fixant une rémunération spécifique fixe ou proportionnelle au chiffre d'affaires ou aux bénéfices ou combinant les deux</u> (voir modèle https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/odt/pv_designation_gt.odt)
GT responsable légal égalitaire ou minoritaire (titulaire de 25 à 50 % des actions/parts de la société ¹)	☐ Procès-verbal de désignation signé par le(s) responsable(s) légal(aux) accepté par le GT associé listant ses missions (voir les articles R.3113-43 pour le transport de personnes et R.3211-43 pour le transport de marchandises) et <u>fixant une rémunération spécifique chiffrée au moins égale au 1^{er} niveau de cadre prévu par la convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport</u> (voir modèle https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/odt/pv_designation_gt.odt)
GT salarié	☐ Contrat de travail à temps complet (et éventuel avenant) signé par l'entreprise et le GT listant ses missions (voir les articles R.3113-43 pour le transport de personnes et R.3211-43 pour le transport de marchandises) et <u>fixant une rémunération au moins égale au 1^{er} niveau de cadre prévu par la convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport</u> ; en cas de recours à un temps partiel, qui ne saurait être inférieur à 104h/mois et 26h/semaine, l'Administration appréciera si la quotité de temps de travail est suffisante pour assurer la direction permanente et effective de l'activité transport ☐ Délégation de pouvoirs et de signatures signée par le(es) représentant(s) légal(aux) et expressément acceptée par le GT (voir modèle : https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/odt/pv_designation_gt.odt)
GT dans le cadre d'un groupe d'entreprises, au sens de l'article L233-1 du code du commerce	☐ Acte liant le GT à la société mère ou à l'une des filiales (contrat de travail, PV de désignation pour le GT associé/actionnaire, liasse fiscale complète faisant apparaître la composition du capital social pour le GT propriétaire) ☐ Convention de mise à disposition signée entre la société mère ou la filiale qui emploie le GT ou qu'il dirige et la filiale (voir modèle https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/odt/convention_de_mise_a_disposition_gt.odt) ☐ Délégation de pouvoirs et de signatures signée par le(es) représentant(s) légal(aux) et expressément acceptée par le GT (voir modèle : https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/odt/pv_designation_gt.odt)
GT prestataire externe	☐ Contrat de prestation de services conclu entre l'entreprise et le GT prestataire individuel ou salarié dans une entreprise de prestation de services faisant apparaître le n° SIREN du prestataire et précisant de façon détaillée la description, la quantification et la valorisation en temps passé des missions confiées à la personne désignée (voir modèle : https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/odt/contrat_de_prestation_de_services.odt) ☐ Attestation d'affiliation à la sécurité sociale du prestataire
GT majoritaire dans une autre entreprise de transport	☐ Liasse fiscale complète faisant apparaître la composition du capital social de l'autre entreprise ☐ Pour les entreprises n'ayant pas clôturé leur premier exercice : les statuts faisant apparaître la répartition des apports de chaque associé/actionnaire
GT qui n'a pas exercé les fonctions de GT au cours des 5 dernières années	☐ Attestation de suivi d'un stage d'actualisation des connaissances dans un centre de formation agréé (retrouver la liste des centres de formation agréés sur http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/la-capacite-professionnelle-de-gestionnaire-et-de-a12605.html#sommaire_4)
GT qui réside loin du siège de l'entreprise	☐ Tout document permettant de prouver qu'il peut intervenir à tout moment, de façon effective et permanente dans l'entreprise (ex : documents internes publiés, lettre de mission, recensement des outils informatiques...)
GT employé dans une autre entreprise (en qualité autre que celle de GT)	☐ Attestation de non-concurrence de l'employeur si entreprise de transport ☐ Attestation de l'employeur précisant qu'il a connaissance de l'activité de gestionnaire de transport de son salarié si entreprise sans lien avec le transport

¹ En deçà de 25 %, le GT devra recourir à un contrat de travail